

N° 396 - Acquisitif
Suzin par voie.

n: 4331. 2472

DUP. 12572

Sur le cadastre des terrains d'acquisition de la rue du Nord, le Maire fait connaître au Conseil que M^{me} R. Thiriet, propriétaire riveraine de cette voie communale courrait céder 44 m² de terrain en façade sur rue, parcelle n° 13-1 conformément à l'acquisition consentie par M^{me} Thiriet, jouant avec M^{me} Thiriet, au profit de 5^e km² afin de permettre une rectification du virage au droit de sa propriété.

Le Conseil a décidé d'entendre l'accord intervenu entre le Maire et M^{me} Thiriet sur la base de 5^e km², pour une surface totale de 44 m². Dit que le C. M. édifiera un mur de pied de talus et que les frais d'acquisition seront à sa charge.

Un grillage de 1 m 50 de hauteur surmontera le mur, et sera également à la charge de la C. M.
Paiement au crédit de l'article 239, loi n° 13. Il est demandé si le Maire veut bien déclarer d'utilité publique la présente acquisition.